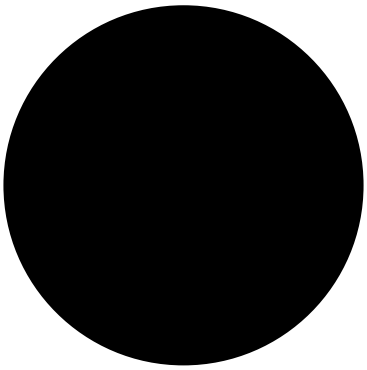
Heureux comme un immigré en France

10/04/2008 à 0h11





Les prestations sociales constituent 14 % des revenus moyens des familles immigrées, contre seulement 5 % de ceux des ménages non immigrés. Ceux qui s'invitent en France trouvent sur place :

• un **dispositif d'accueil et d'aide financière** attirant

• **une couverture médicale** (Aide Médicale d'État et couverture médicale universelle) qui leur paie tous les soins sans qu'ils aient à avancer d'argent.

• un **ensemble de dispositions** visant à leur intégration *(loi octobre 2007)*, qui comprend un bilan de compétences et des cours d'apprentissage du français.

• une **aide juridictionnelle gratuite** pour les demandes d'admissions.

• Des **indemnités chômage** pour ceux qui n'ont pas d'emploi ou travaillent au noir, qui leur assure un minimum de revenus.

• Des **prestations vieillesse**, puisque les immigrés bénéficient du régime de retraite au même titre que tout Français.

• Les **prestations familiales** : les allocations familiales, les primes à la naissance, les allocations de rentrée scolaire, les frais de garde d'enfants, les aides à l'emploi d'une assistante maternelle… Autant d'avantages intéressants pour

les familles immigrées, composées de 3,2 personnes en moyenne contre 2,4 pour l'ensemble des Français.

• Les **prestations logement, pauvreté, exclusion**, versées aux bénéficiaires du RMI, dont les immigrés constituent au minimum 20 %.

• **L'éducation** : les immigrés bénéficient de bourses, de formations professionnelles ou de formations permanentes gratuites

• **la Halde**, qui leur assure l'égalité et le respect de leurs droits. (source)